



Avis aux porteurs du FCP WF Actions Américaines

Part	Devise	Code ISIN
P	EUR	FR001400S0F2
I	USD	FR001400S0G0
S	EUR	FR001400S0H8

Nous vous informons que WORMSER FRERES GESTION (ci-après la « Société de gestion ») agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») sous le numéro GP97088 a décidé de procéder à la modification suivante :

Modification de la classification SFDR du Fonds Commun de Placement WF Actions Américaines :

La Société de Gestion a décidé de modifier la classification de votre Fonds au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR » : le Fonds, aujourd'hui classé « Article 9 » (produit ayant pour objectif l'investissement durable), sera désormais classé « Article 8 » (produit promouvant des caractéristiques environnementales et sociales). Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'harmoniser la politique de durabilité de la gamme actions de la Société de Gestion, le Fonds appliquant désormais la même approche extra-financière que le fonds WF Actions Europe.

Le Fonds n'aura plus pour objectif l'investissement durable. Il promouvra des caractéristiques environnementales et sociales et s'engagera à détenir au minimum 25 % de son actif net en investissements durables (contre au minimum 90 % aujourd'hui). Les contraintes extra-financières de construction du portefeuille évoluent : la note ESG moyenne du portefeuille devra être supérieure ou égale à 5/10 (contre 6/10), avec une note minimale de 3/10 par valeur (contre 5/10) ; les seuils de note d'impact (5/10 par valeur et 6/10 en moyenne) ne s'appliqueront plus qu'à la poche d'investissements durables. La politique d'exclusion sectorielle est alignée sur celle des fonds Article 8 de la Société de Gestion : le secteur des boissons alcoolisées n'est plus exclu, l'indicateur MSCI « Active Fossil Fuel Sector Exposure » n'est plus appliqué et la tolérance de 5 % du chiffre d'affaires s'applique désormais à l'ensemble des secteurs exclus. L'approche en sélectivité, qui conduit à exclure au minimum 20 % de l'univers d'investissement initial, est maintenue.

L'objectif de gestion financier, la stratégie d'investissement financière, le profil de risque (indicateur de risque de 5 sur 7 pour l'ensemble des parts), les frais et les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangés.

Ces modifications, qui ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, **entrent en vigueur à compter du 27 octobre 2026** et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

Les documents réglementaires de ce FCP sont disponibles sur simple demande auprès de la Société de gestion :

Wormser Frères Gestion
11 bis Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Tél. : 33 (0)1 47 70 90 80

e-mail : wormsergestion@banquewormser.com

et sur son site internet www.banquewormser.com

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) du Fonds dans lequel vous investissez ou allez investir.